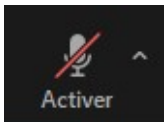


ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

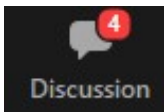
Réunion de restitution du compte-rendu
et du bilan du débat, ainsi que de la
réponse du porteur de projet

27 mai 2021

Bienvenue à tous et toutes !



- Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez les rétablir lors des temps d'échanges



- N'hésitez pas à réagir dans le tchat (« Discussion ») pour poser vos questions et partager vos réactions. Nous relaierons vos réactions lors des temps d'échanges.



- Lors des temps d'échanges, vous pourrez lever la main pour demander la parole. Pour cela, vous pouvez cliquer sur « Réactions / Lever la main » ou sur « ALT+Y »

- Si vous rencontrez des difficultés techniques (problèmes de sons, vidéos, micros..) signalez-les également dans le tchat, notre support technique vous contactera

- Nous vous invitons à vous renommer : Prénom, nom, commune (ou Organisme que vous représentez)

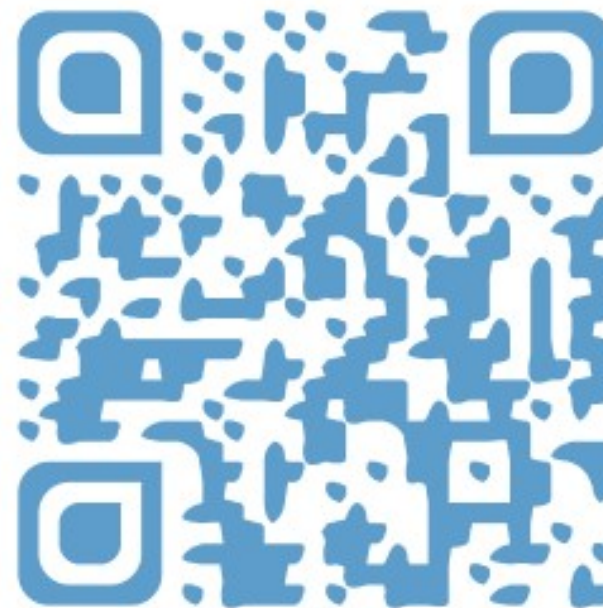
Renommer



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Votre avis sur le débat nous intéresse !

<https://urlr.me/wrXtR>



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE ³

ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Réunion de restitution du compte-rendu
et du bilan du débat, ainsi que de la
réponse du porteur de projet

27 mai 2021

Les règles du jeu

- **Principe d'argumentation** : Tous les points de vue peuvent être exprimés dès lors qu'ils sont argumentés
- **Bienveillance, écoute et accueil respectueux** : de la parole des participants, des intervenants et de l'animateur
- **Concision & respect des temps de parole**
- **Transparence** : chacun est invité à se présenter, la réunion est enregistrée et les archives seront publiées sur le site du débat et la chaîne YouTube



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Faisons connaissance !



Le déroulé de la réunion

- Le compte rendu du débat – 18h/18h20
- Le bilan du débat – 18h20/18h30
- **Echanges avec le public – 18h30/18h50**
- La décision de la ministre et ses motivations – Les recommandations de la Commission : premières réactions du MTE - 18h50/19h20
- **Echanges avec le public – 19h20/19h55**
- **19h55 : Conclusions**



Laurent Pavard

Président de la Commission Particulière du Débat Public

Le compte rendu du débat



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

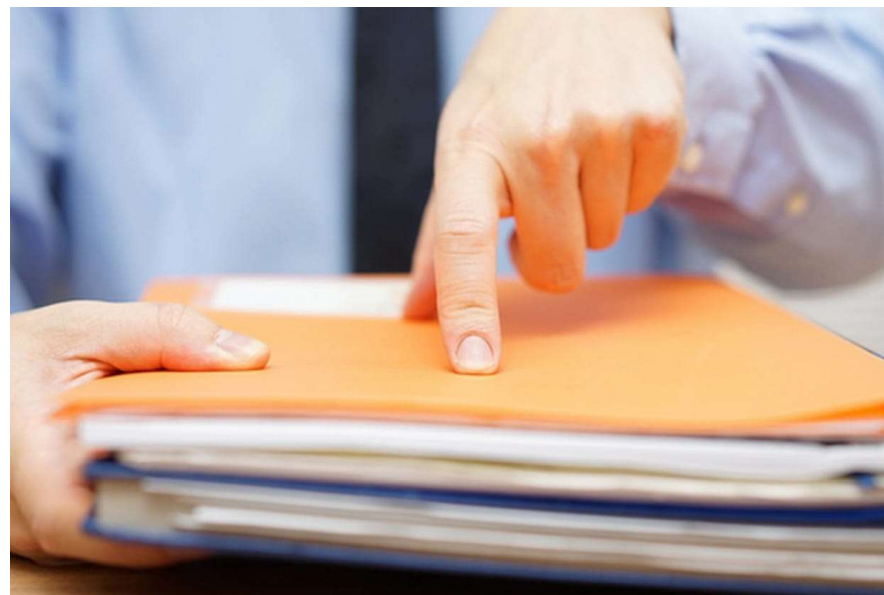
Rappel : Le projet en débat

- Une tranche de 250 MW, flottant, attribuable en 2021
- Une tranche ultérieure (2024) de 250 à 500 MW
- Dans une zone située au sud de la Bretagne



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Les questions posées par la maîtrise d'ouvrage



Les sujets de localisation

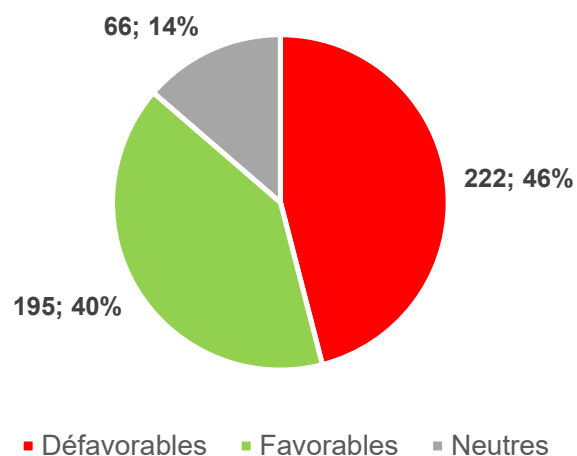
Les contributions du public au
cahier des charges

ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Points fort du débat

Un projet qui divise

Sur 483 avis 86% se prononcent sur l'opportunité



Favorables : nécessaire transition énergétique
énergie propre et décarbonée
sortir du nucléaire

Défavorables : ne contribue pas à la réduction des gaz à effet de serre
Énergie intermittente, non pilotable, coûteuse
Atteinte à la qualité des paysages marins



Points forts du débat

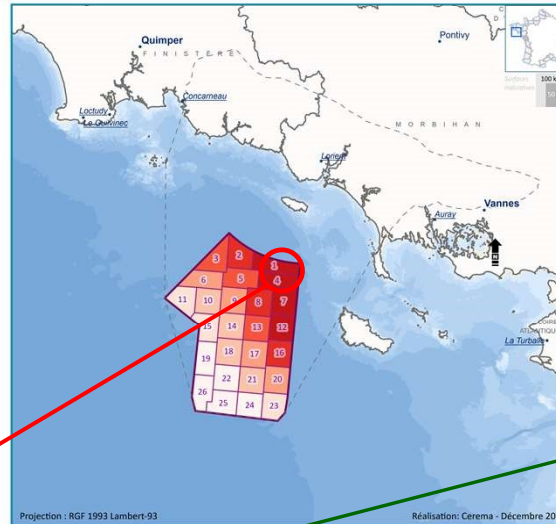
la sensibilité du public à l'impact paysager

- Outil en ligne « je choisis ma zone »
 - 1578 réponses valides
 - Dont 1170 répondent sur le zonage
 - 3 fois plus de « votes » pour exclure que pour proposer

90 %

51%

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020
Enseignements du questionnaire "Je choisis ma zone" - Zones d'exclusion
Ensemble des répondants



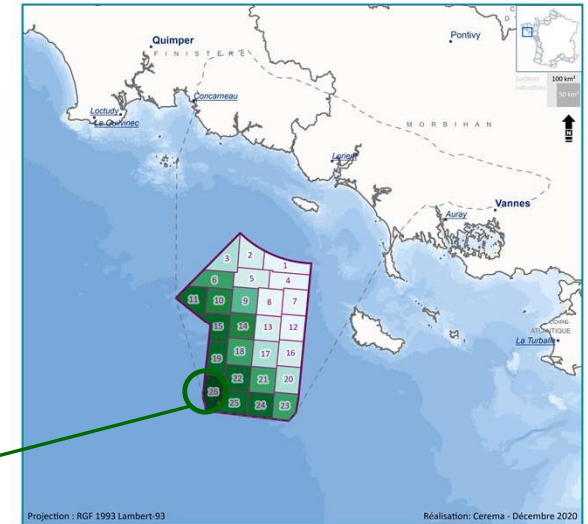
Zone d'étude de raccordement de RTE
 Zone d'étude en mer
 Carroyage de la zone d'étude en mer

Zone d'exclusion (part des localisation)

≤58,3%	≤79,6%
≤65,6%	≤81%
≤69,1%	≤83,7%
≤73,8%	≤90,2%
≤75,3%	≤77,1%

Sources:
 MTE : Limites EMR
 SImon: Limites maritimes
 IGN: Limites administratives terrestres
 Ifremer : Fond bathymétrique
 CDDP Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne, données au 21 décembre sur l'ensemble des répondants

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020
Enseignements du questionnaire "Je choisis ma zone" - Zones préférées
Ensemble des répondants



Zone d'étude de raccordement de RTE
 Zone d'étude en mer
 Carroyage de la zone d'étude en mer

Zone préférée (part des localisation)

≤5,6%	≤16,5%
≤6,3%	≤21,2%
≤7,5%	≤44,6%
≤9%	≤51,6%
≤11,6%	≤13,5%

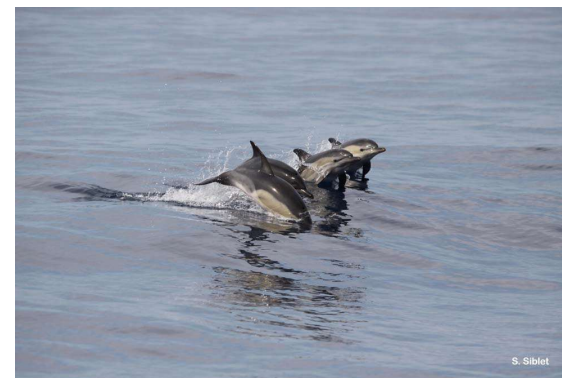
Sources:
 MTE : Limites EMR
 SImon: Limites maritimes
 IGN: Limites administratives terrestres
 Ifremer : Fond bathymétrique
 CDDP Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne, données au 21 décembre sur l'ensemble des répondants



Points forts du débat

L'insuffisance des données sur l'environnement

- Anciennes et fragmentaires
- N'ont pas été jugées « discriminantes » pour la localisation
- Demande d'études complémentaires
- Comité scientifique



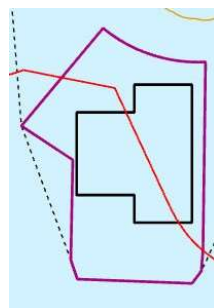
Des questions qui restent en attente d'éclaircissements



Combien de projets ?



Quel prix cible ?



Quel débat ?



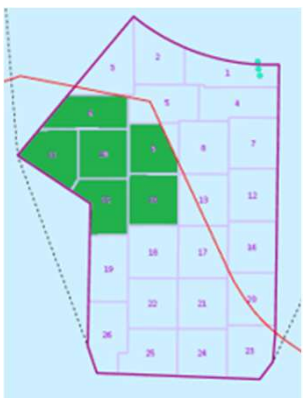
Quelle réglementation ?



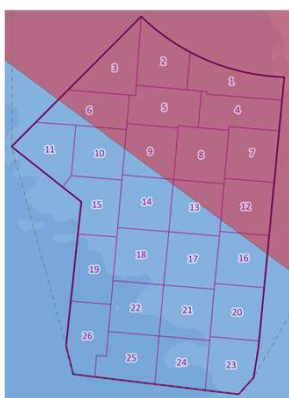
Quelle fiscalité ?



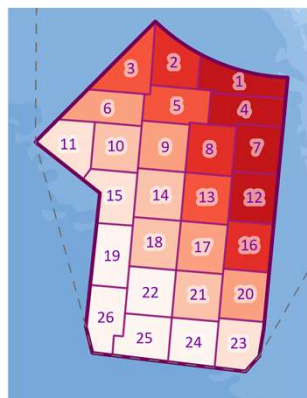
Choix de la zone des positions difficilement compatibles



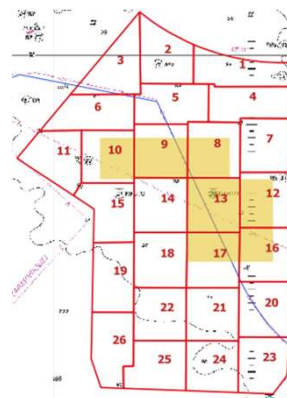
Industriels de
l'éolien



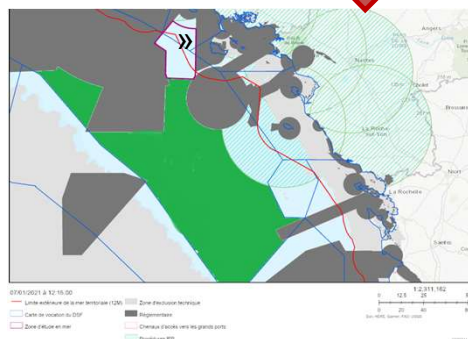
Plaisanciers
(FNPAM)



Public



Comités régionaux des pêches
Bretagne
Pays de Loire



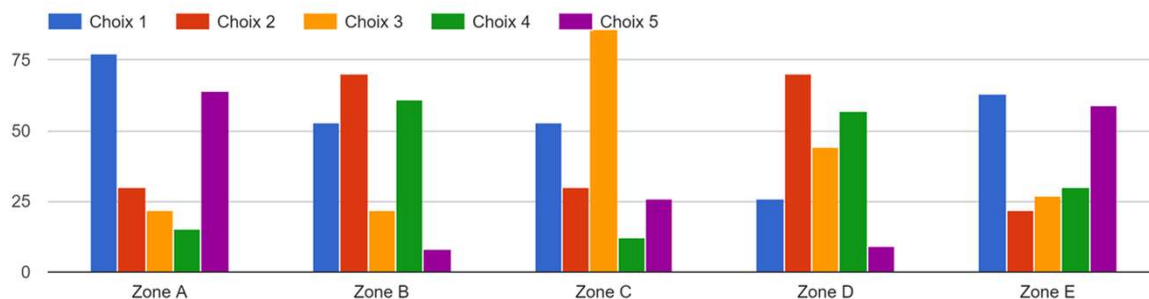
Hors de la zone ?



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Le raccordement à terre

Je choisis ma zone : une préférence pour les zones centrales



Cependant la localisation de la station en mer et les tracé sont inféodés à celle des deux projets

Contraintes environnementales : zones Natura 2000

Contraintes économiques : éloignement VS coût



Les recommandations de la Commission

Cahier des charges

Prix cible de rachat de l'électricité

Transition énergétique

Statut juridique des parcs

Sécurisation du réseau électrique breton

Régime fiscal de la ZEE

Etudes environnementales

Gouvernance du projet

Localisation des parcs

ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Comment avez-vous été
informé(e) ...?
Avez-vous lu... ?



Chantal Jouanno

Présidente de la Commission Nationale du Débat Public

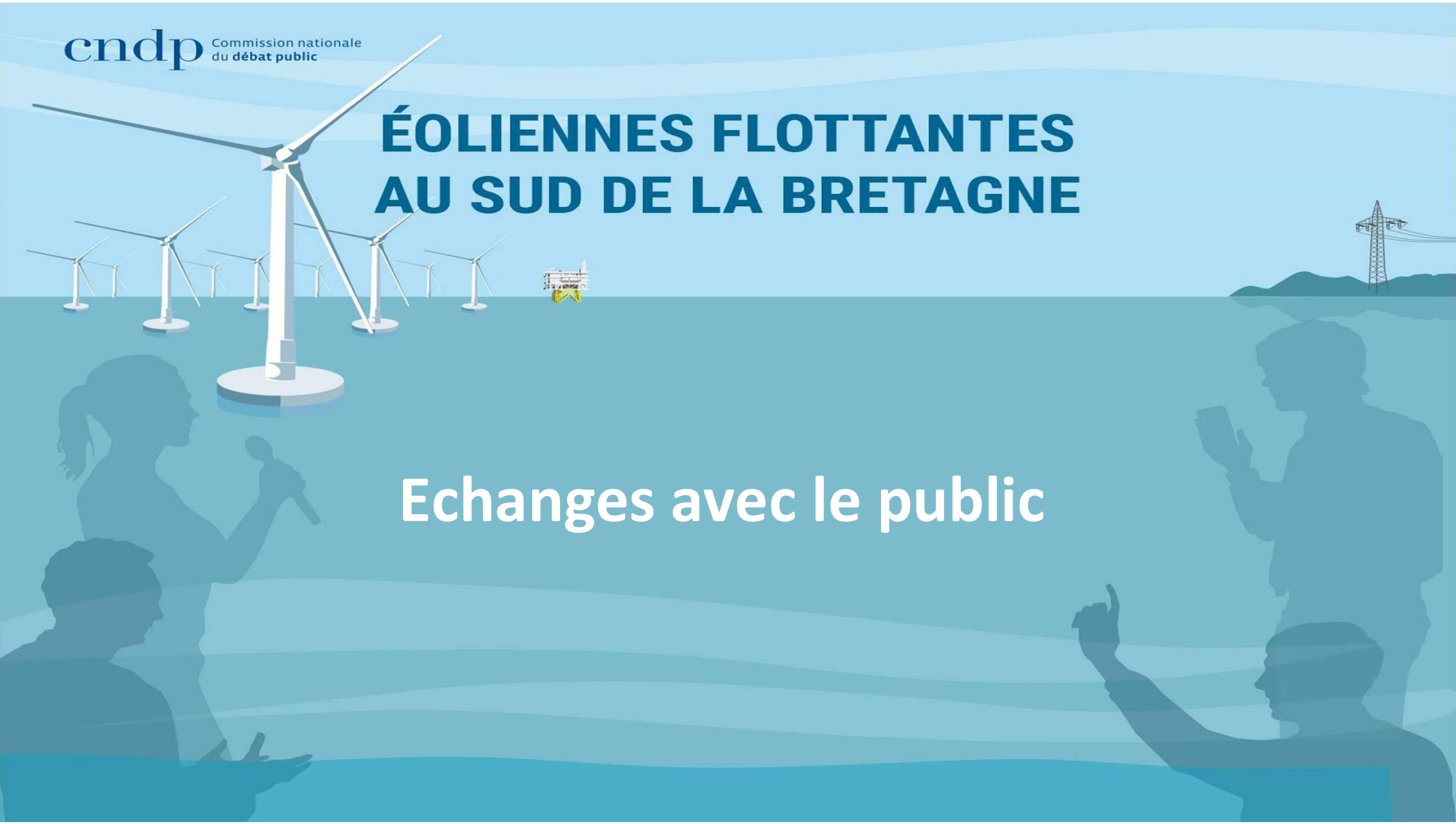
Le bilan du débat



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Echanges avec le public



Présentation des suites qui seront données au débat public par la maîtrise d'ouvrage



Intervenants :

Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables, à la DGECC (ministère de la Transition écologique)

Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables, à la DREAL Bretagne

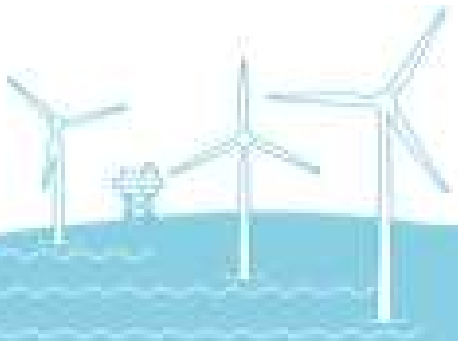
Jean-Michel LOPEZ, Directeur général délégué Transitions environnementales - énergies marines, à la Région Bretagne

Bertrand BOURDON, Responsable projets concertation à RTE



Points abordés

1. Méthode suivie pour le choix des zones ;
2. Zones retenues pour la poursuite des études ;
3. Réponses aux recommandations de la CPDP ;
4. Prochaines étapes ;
5. Échange avec les participants.



Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

1. Méthode d'identification des zones



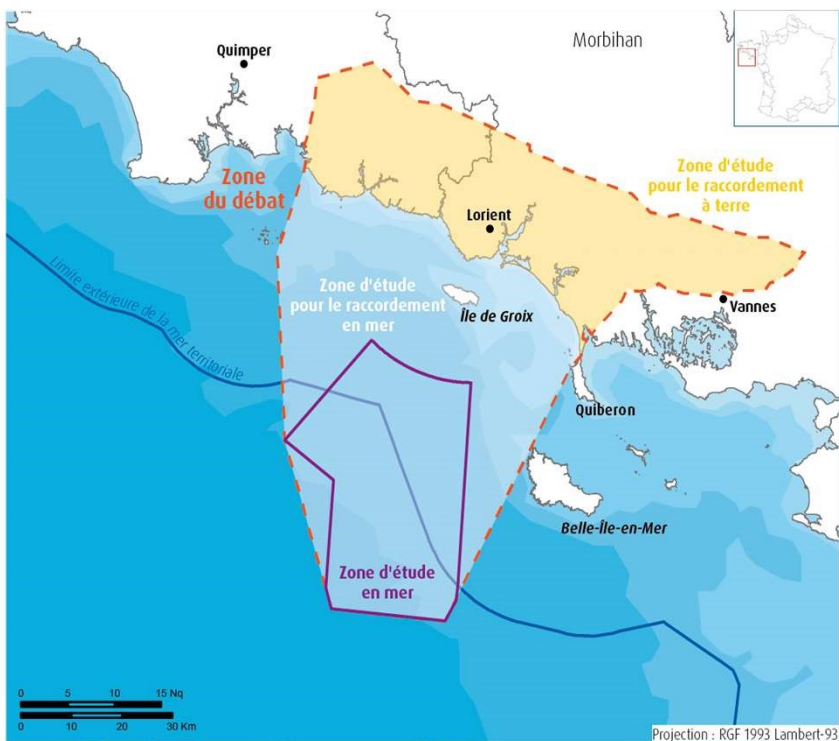
Un débat, non conclusif sur la zone, mais qui a permis de progresser dans les réponses aux questions posées par la maîtrise d'ouvrage

Ont été rédigés et publiés :

- un acte (« décision ministérielle ») présentant la zone retenue pour l'appel d'offres n° 5 et les zones de raccordement associées, et la zone de poursuite des études en vue d'un appel d'offres ultérieur et les suites à donner au débat public, avec son annexe cartographique : [publiée au JO du 21 mai](#) ;
- un rapport du maître d'ouvrage, qui détaille les enseignements que l'État et RTE tirent du débat public, précise les réponses qu'ils vont y apporter et présente les raisons ayant conduit à la sélection des zones retenues.



Au regard des nombreux enjeux en présence, la taille des zones d'étude a été réduite au strict nécessaire

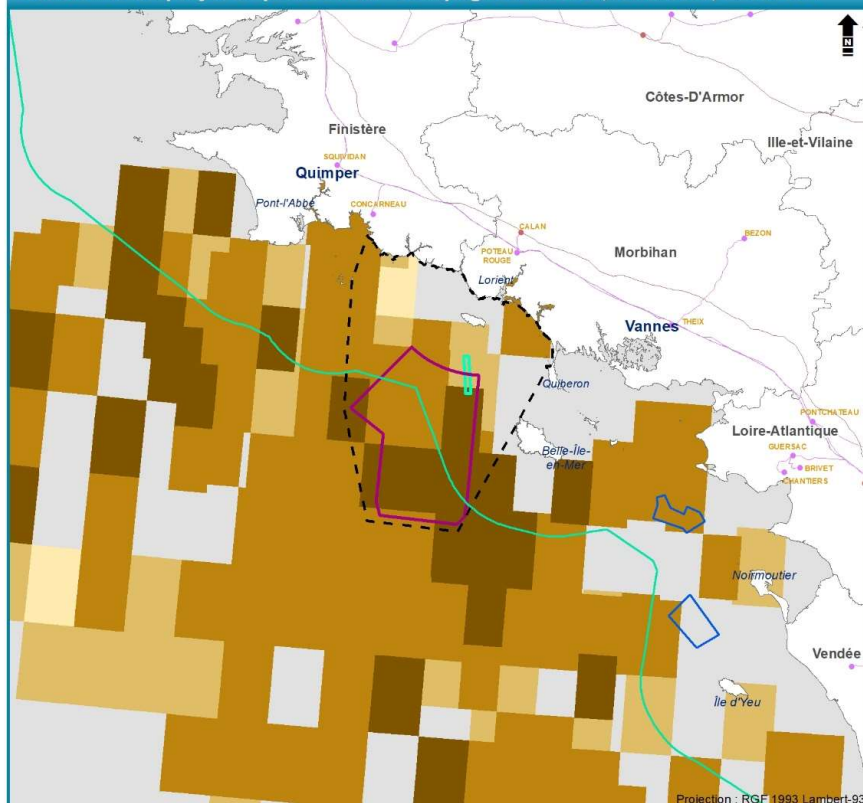


Superficie	Parc de 250 MW	Parc de 500 MW
Zone présentée lors du débat public	1330 km ²	
Superficie recherchée pendant le débat	200 km ²	400 km ²
Superficie <u>minimale</u> techniquement nécessaire pour mener les études techniques et environnementales	100 - 150 km²	200 km²
Superficie finale du parc (ordre de grandeur)	50 km ²	100 km ²

Prise en compte des enjeux environnementaux – poissons, mollusques et crustacés

Débat public éolien en mer 2020

Sensibilité au projet de parc éolien - Campagnes EVHOE, ORHAGO, LANGOLF



Objectif : éviter les zones jugées très sensibles

Sensibilité des espèces dites sensibles à un parc éolien flottant et son raccordement capturées lors des campagnes EVHOE, ORHAGO, LANGOLF

- Absence de données
- Peu sensible
- Moyennement sensible
- Sensible
- Très sensible

Sources:

MTES: Limites EMR
Shom: Limites maritimes
RTE: lignes, postes RTE, zones de raccordement
IGN: Limites administratives terrestres
EVHOE 1997-2018, ORHAGO 2011-2018,
LANGOLF 2006-2013 (IFREMER-SIH) : Données pêche

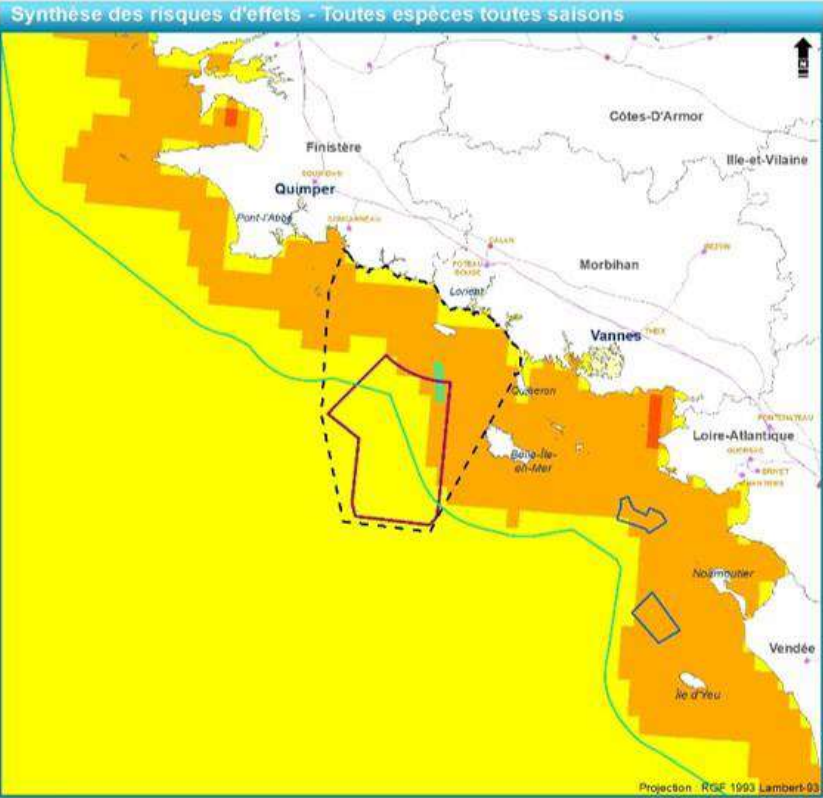
Réalisation: TBM environnement - avril 2020

Éviter l'est et le sud de la zone



Prise en compte des enjeux environnementaux - avifaune

Objectif : éviter les zones de risques d'effet moyen pour l'avifaune



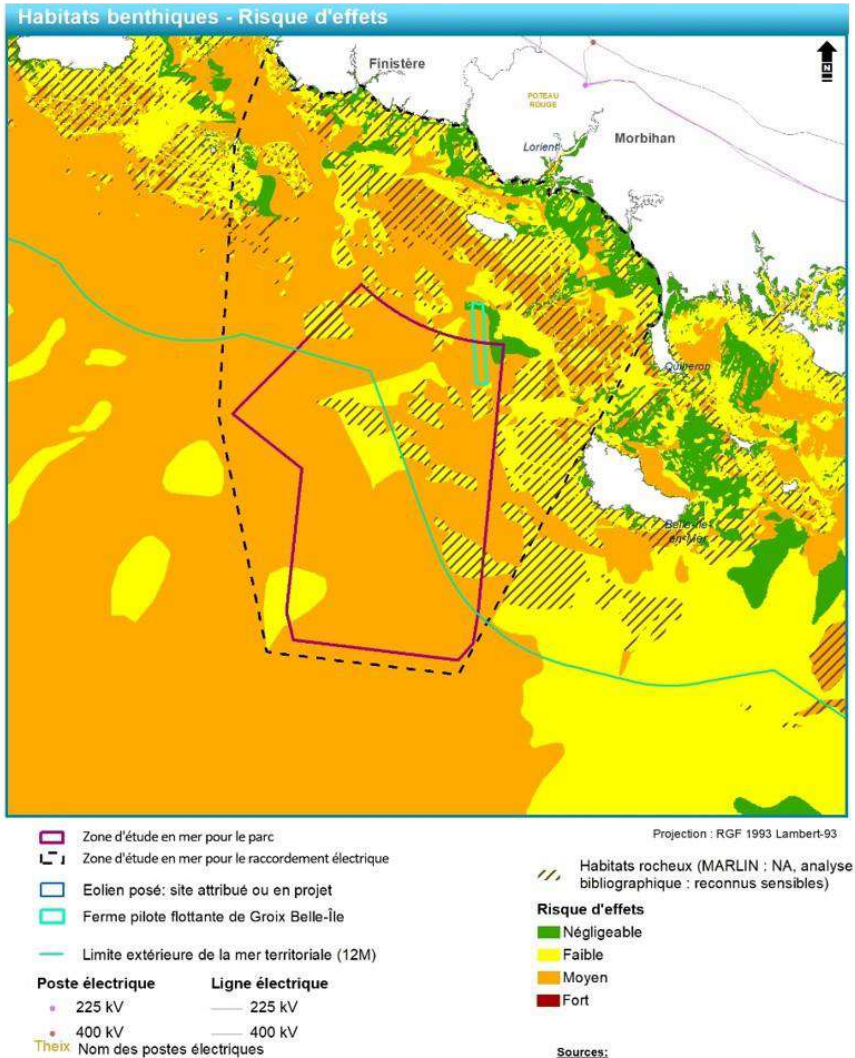
Éviter l'est de la zone

- Zone d'étude en mer pour le parc
 - Zone d'étude en mer pour le raccordement électrique
 - Eolien posé: site attribué ou en projet
 - Ferme pilote flottante de Groix Belle-Île
 - Limite extérieure de la mer territoriale (12M)
- Poste électrique**
- 225 kV
 - 400 kV
- Ligne électrique**
- 225 kV
 - 400 kV
- Theix** Nom des postes électriques

- Synthèse des risques d'effets toutes saisons (en absolu)**
- Assez faible [0-2]
 - Faible [2-4]
 - Moyen [4-6]
 - Assez fort [6-8]
 - Fort [8-10]



Prise en compte des enjeux environnementaux – habitats



Objectif : privilégier les faibles risques d'effet pour les habitats (avec une vigilance particulière sur fonds rocheux)

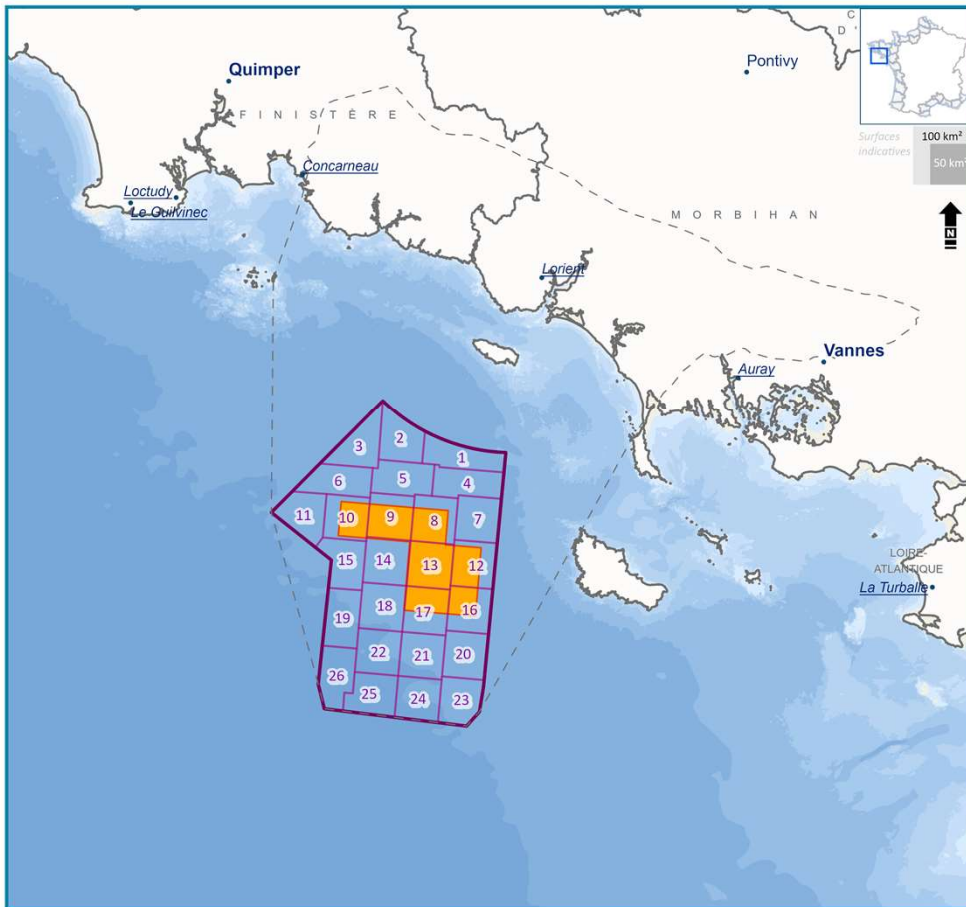
Centre de la zone



Prise en compte des enjeux de pêche en Bretagne

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020

Contribution du CRPMEM Bretagne



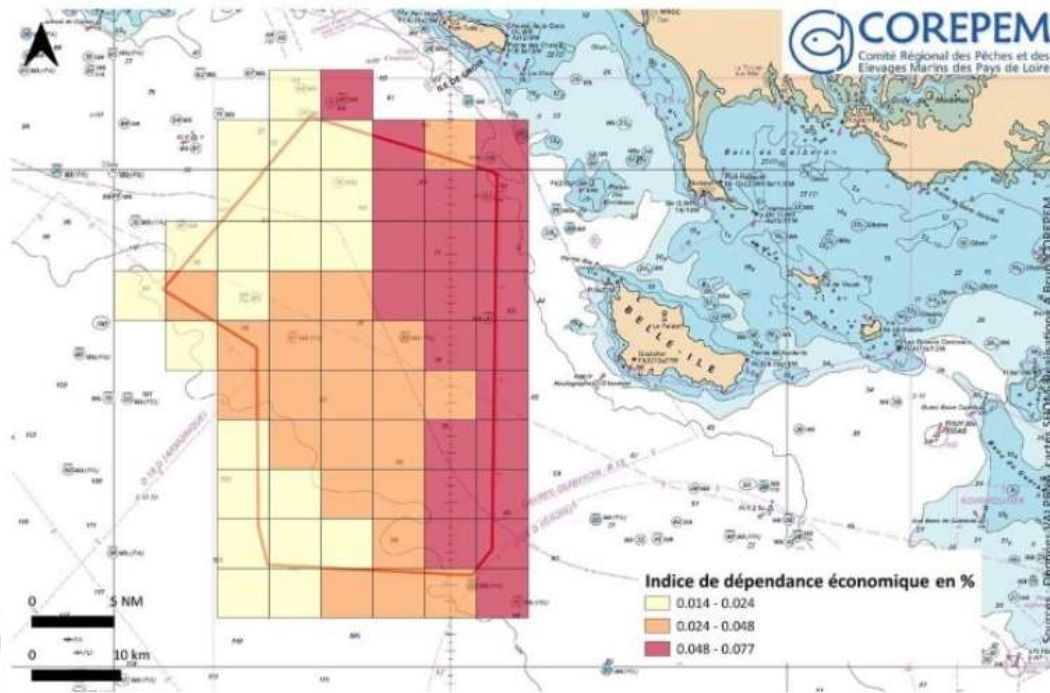
Objectif : privilégier les zones de moindre contrainte pour la pêche bretonne

Centre de la zone



Prise en compte des enjeux de pêche pour les Pays-de-Loire

Dépendance à la maille par rapport à la valeur de production globale moyenne pluriannuelle 2010-2017 - Zone d'appels d'offre éolien flottant AOS



Objectif : éviter les zones avec le plus fort impact pour les pêcheurs ligériens

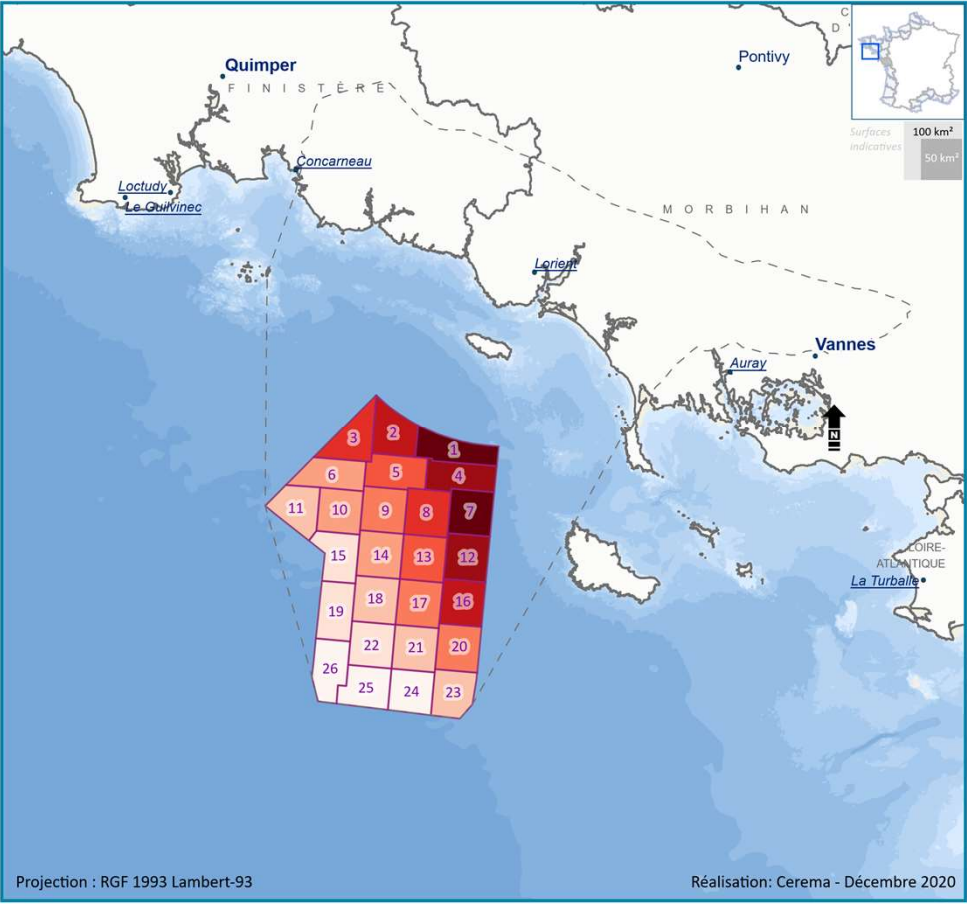
Éviter l'est de la zone



Prise en compte des enjeux paysagers

Eolien en mer - Sud Bretagne - Participation du Public 2020

Enseignements du questionnaire "Je choisis ma zone" - Zones d'exclusion



Objectif : éviter les zones d'exclusion identifiées par le public

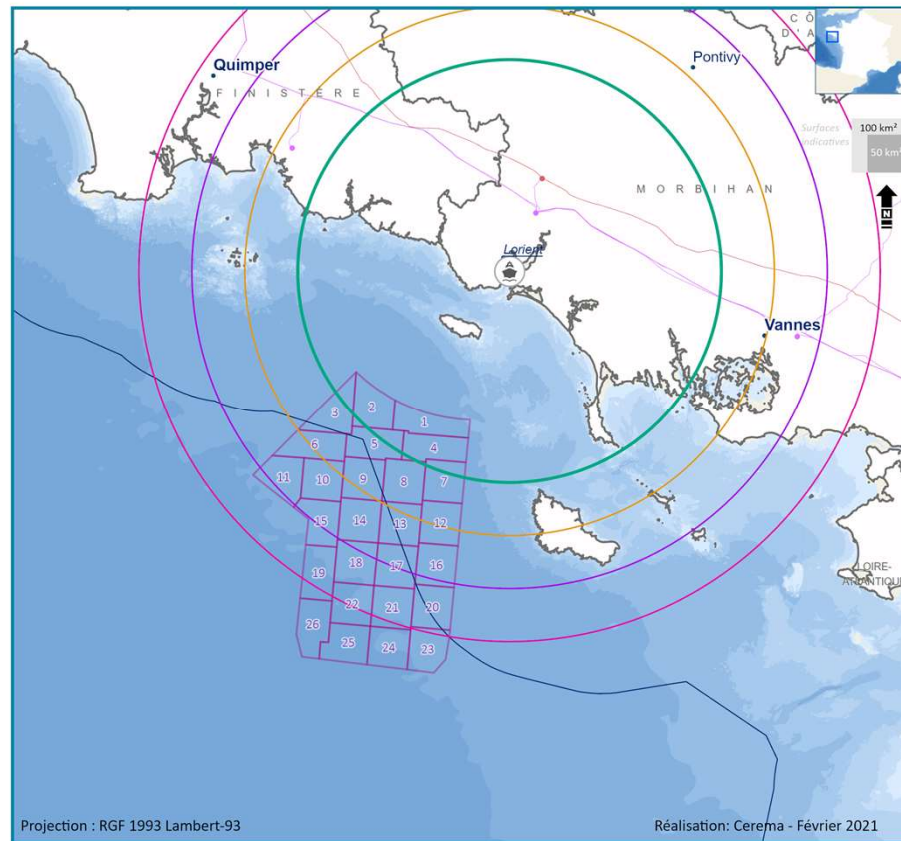
Éviter l'est et le nord de la zone



Prise en compte des enjeux économiques

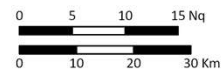
Eolien en mer - Sud Bretagne

Distance d'éloignement au port de Lorient



Distances d'éloignement au port Lorient (MN)

≤20
≤25
<30



Objectif : implanter les parcs le plus au large possible tout en augmentant les chances que la base de maintenance soit située à terre et non en mer.

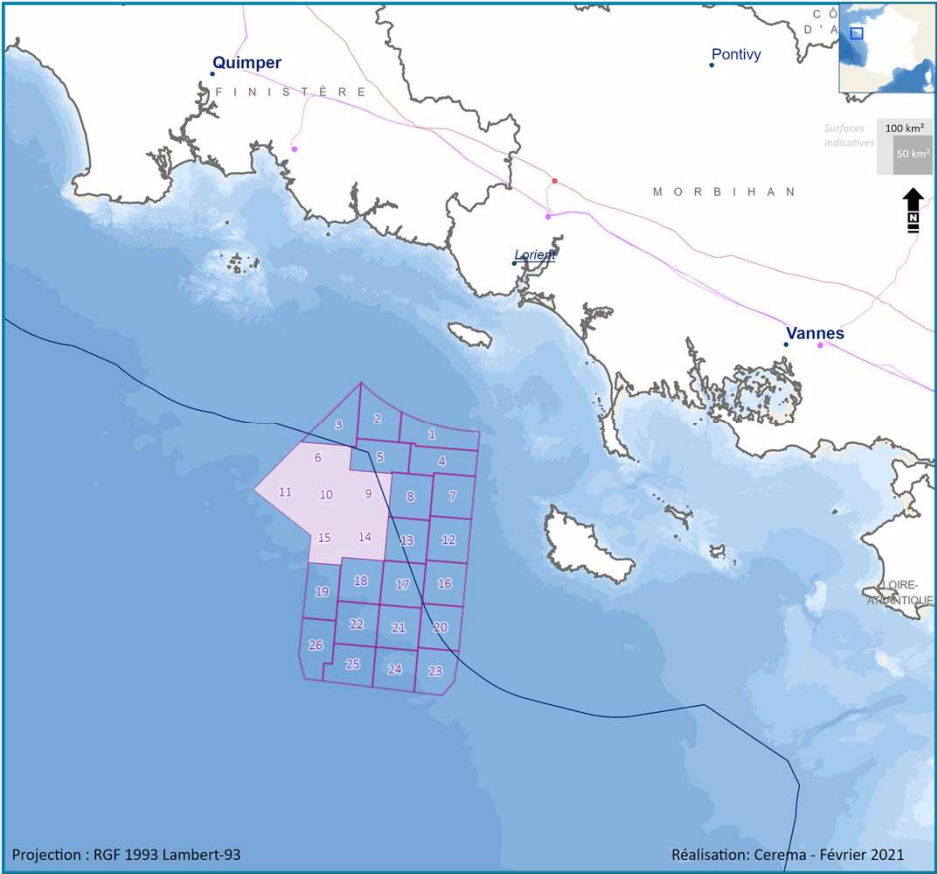
Éviter le sud de la zone



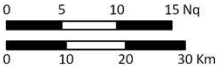
Prise en compte des enjeux économiques - filière

Eolien en mer - Sud Bretagne

Contribution de la filière



Zone préférentielle de la filière

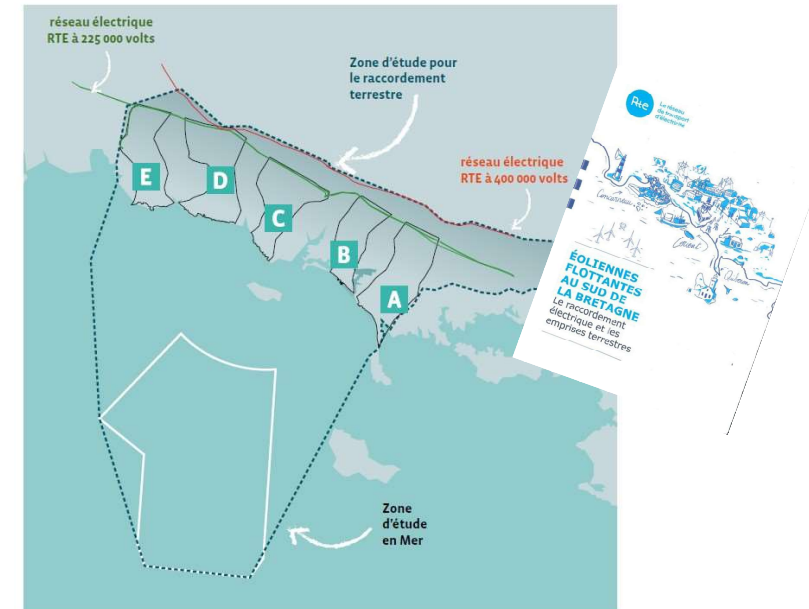
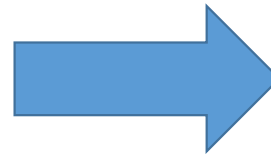
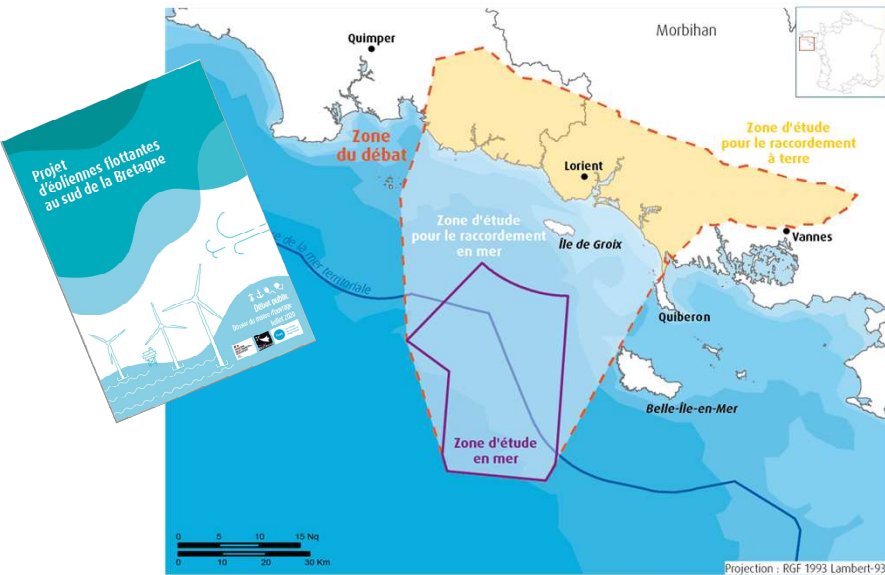


La zone proposée par la filière éolienne est économiquement plus favorable (vent et sols), ce qui permet de limiter le soutien public qui sera nécessaire pour le projet.

Centre et ouest de la zone



Prise en compte des enjeux de raccordement

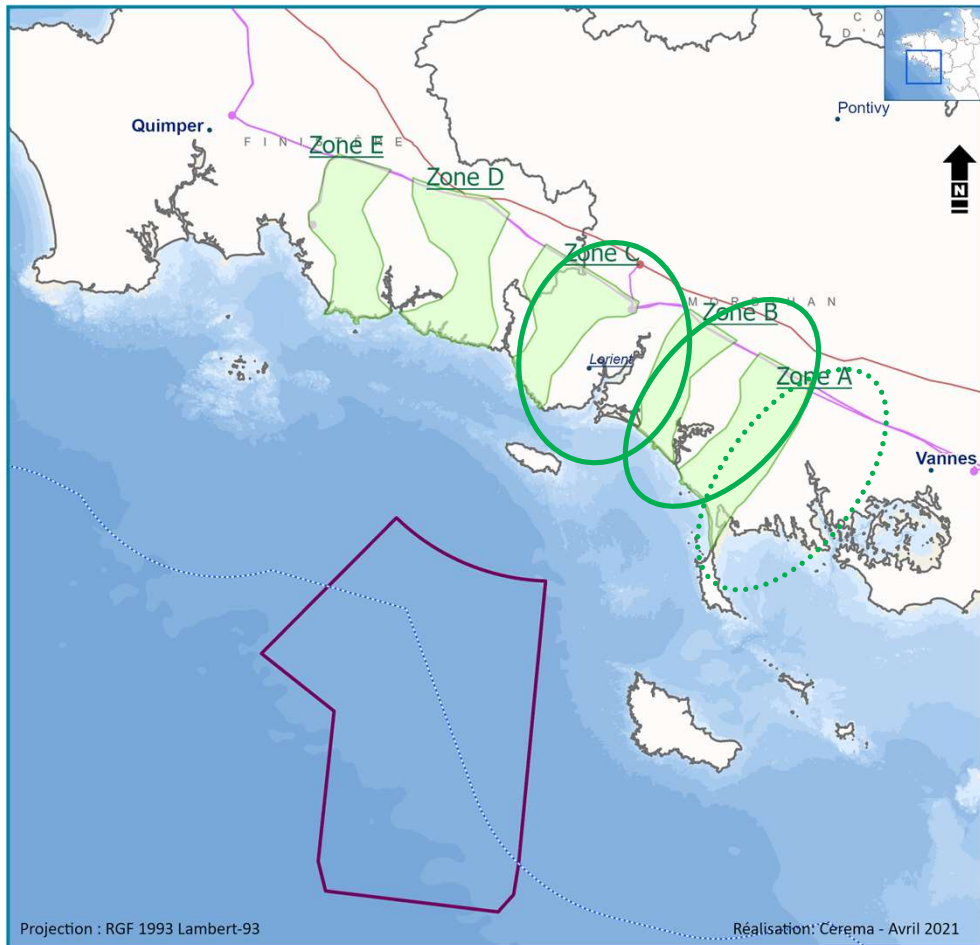


Juin 2020 : Aire d'étude pour le raccordement
Dossier du Maître d'Ouvrage
Zone d'étude en Mer + Zone d'étude à Terre 109
Communes / 2 Départements

Octobre 2020 : Brochure « Le raccordement
électrique et les emprises Terrestres »
5 Zones / 49 Communes / 2 Départements

Prise en compte des enjeux de raccordement

Eolien en mer - Sud Bretagne



Objectif : privilégier les zones de raccordement ayant fait l'objet d'une certaine préférence du public et des acteurs locaux, en tenant compte des contraintes techniques.

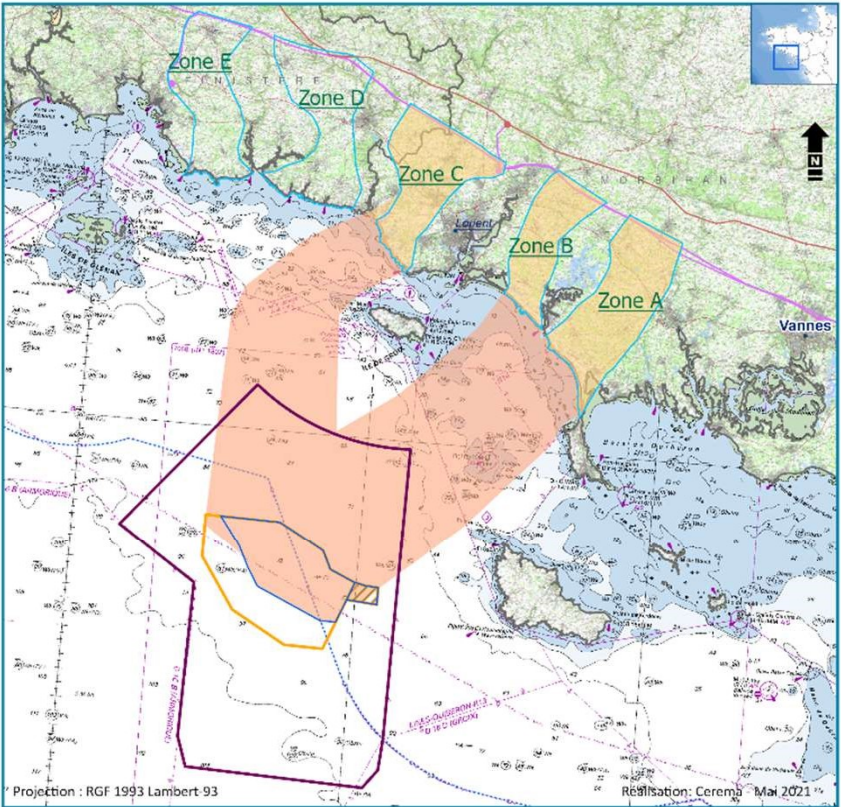
Poursuivre les études de raccordement sur les zones A, B et C

Les relevés géophysiques réalisés actuellement par le SHOM ainsi qu'une étude bibliographique (Université de Bretagne notamment) en cours d'élaboration permettront d'affiner l'aire d'étude dans les prochains mois. : **ouest de Groix** et/ou **est de Groix**

2. Choix des zones de poursuite de l'étude



Suites du débat : identification des zones



	Zone d'étude en mer		Poste électrique		Ligne électrique
	Zone retenue pour le dialogue concurrentiel de l'appel d'offres n°5 (130 km ²)		225 kV		225 kV
	Zone faisant l'objet d'une vigilance particulière au regard des enjeux paysagers (8 km ²)		400 kV		400 kV
	Zone retenue pour la poursuite des études préalables à un second appel d'offres (233 km ²)	 0 5 10 15 Nq 0 10 20 30 Km			
	Zone faisant l'objet d'une vigilance particulière au regard des enjeux paysagers (8 km ²)				
	Scénarios étudiés pour le raccordement à terre				
	Zones étudiées pour le raccordement à terre				
	Zones étudiées pour le raccordement en mer				
	Limite des 12 miles				

Sources: MTE : Limites EMR
 Shom: Limites maritimes / Carte marine
 IGN: Limites administratives terrestres / SCAN 25
 RTE: Postes et lignes RTE

Au vu des contributions lors du débat public, les orientations suivantes sont proposées :

Pour les parcs :

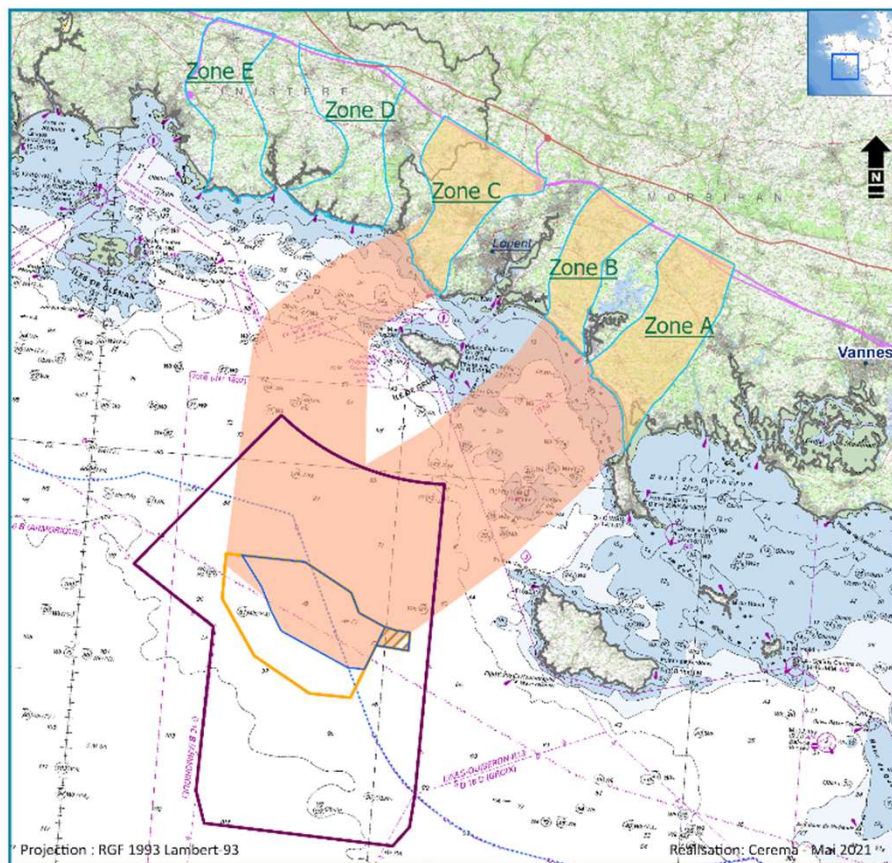
- de privilégier le **centre de la zone pour accueillir les parcs**, afin de minimiser les impacts.
- de **poursuivre la procédure de mise en concurrence** pour attribuer le 1^{er} parc de 250 MW en 2022, au sein de la zone bleue.
- de **lancer ultérieurement une procédure pour le second parc** de 500 MW. Les études se poursuivront dans la zone jaune pour déterminer son emplacement.

Pour le raccordement mutualisé :

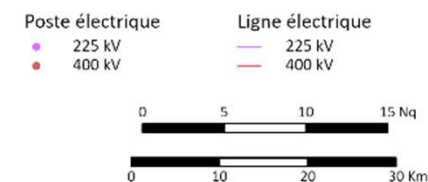
- de **lancer la concertation « Fontaine »** sur la base des zones de raccordement identifiées et en intégrant les résultats des études en cours.

Suites du débat : identification des zones

Eolien en mer au sud de la Bretagne



- Zone d'étude en mer
- Zone retenue pour le dialogue concurrentiel de l'appel d'offres n°5 (130 km²)
- Zone faisant l'objet d'une vigilance particulière au regard des enjeux paysagers (8 km²)
- Zone retenue pour la poursuite des études préalables à un second appel d'offres (233 km²)
- Zone faisant l'objet d'une vigilance particulière au regard des enjeux paysagers (8 km²)
- Scénarios étudiés pour le raccordement à terre
- Zones étudiées pour le raccordement à terre
- Zones étudiées pour le raccordement en mer
- Limite des 12 miles



Sources: MTE : Limites EMR
Shom: Limites maritimes / Carte marine
IGN: Limites administratives terrestres / SCAN 25
RTE: Postes et lignes RTE



3. Réponses aux recommandations de la CPDP



Suites du débat : identification des zones

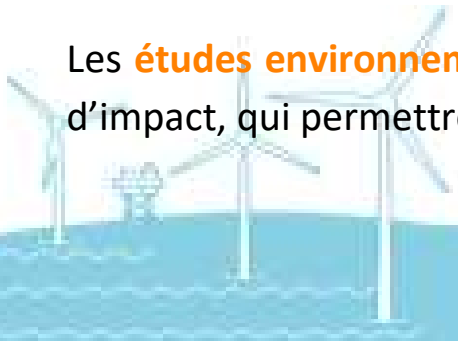
Le débat public a montré une **sensibilité importante** vis-à-vis :

- de la **cohabitation des usages** en mer, notamment en ce qui concerne la pêche ;
- des **enjeux paysagers**, en particulier dans l'excroissance à l'est de la zone retenue ;
- des **effets sur l'environnement naturel**.

La **concertation avec les usagers de la mer se poursuivra** donc pour affiner les zones dans l'optique de favoriser la cohabitation des usages.

La zone la plus à l'est fera l'objet d'une attention particulière, avec comme option préférentielle d'éviter dans la mesure du possible d'y implanter des éoliennes.

Les **études environnementales se poursuivront dans les zones retenues**, afin de les affiner et de nourrir les études d'impact, qui permettront de déterminer les **mesures « éviter, réduire, compenser »**.



Suites du débat : autres engagements de l'État et RTE

La concertation sur les projets sera poursuivie, sous l'égide d'un ou plusieurs garants nommés par la CNDP.

La concertation Fontaine sur le raccordement mutualisé pour les 2 parcs sera initiée.

Les travaux sur le droit applicable aux parcs éoliens en mer, notamment la fiscalité en zone économique exclusive, seront menés à leur terme.

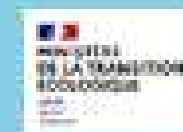
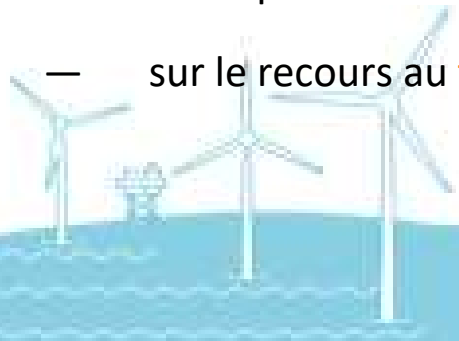
Des comités de suivi des parcs seront mis en place. Une information régulière sera fournie sur le site dédié du Ministère : www.eoliennesenmer.fr



Suites du débat : autres engagements de l'État et RTE

Les **cahiers des charges des procédures de mise en concurrence tiendront compte des contributions des participants au débat public** lorsque cela est possible et pertinent, et notamment :

- par la **prise en compte des conclusions du débat** pour l'ordre des critères d'analyse des offres, notamment le critère « *enjeux sociaux et de développement territorial* » ;
- sur le **recours aux PME** ;
- sur la **recyclabilité** des éoliennes et le **démantèlement** des installations ;
- sur les conditions de **cohabitation avec la pêche** au sein du parc éolien ;
- sur la **continuité de la concertation**, et la désignation par le lauréat d'un **interlocuteur unique local** ;
- sur la prise en compte des **enjeux touristiques** ;
- sur le recours au **financement participatif**.



4. Prochaines étapes



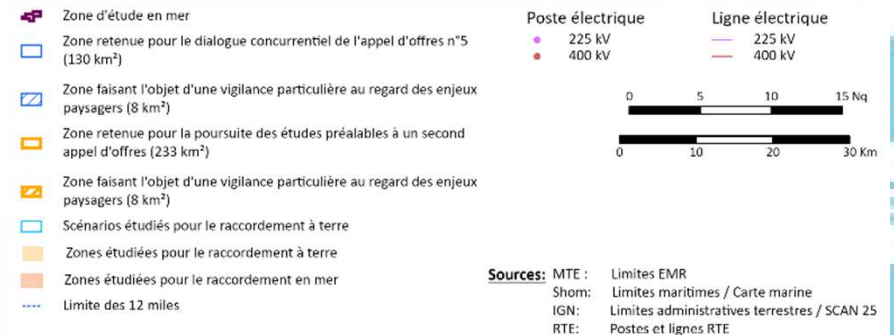
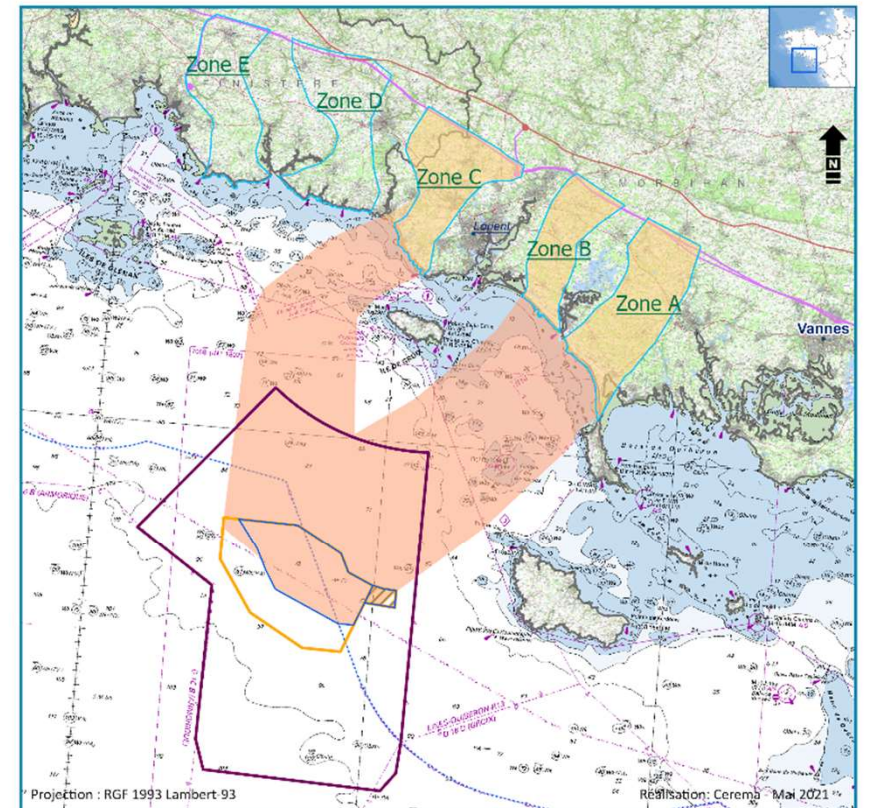
Études in situ et dialogue concurrentiel

La **caractérisation technique des zones** retenues par le SHOM (service de la Marine nationale) est en cours.

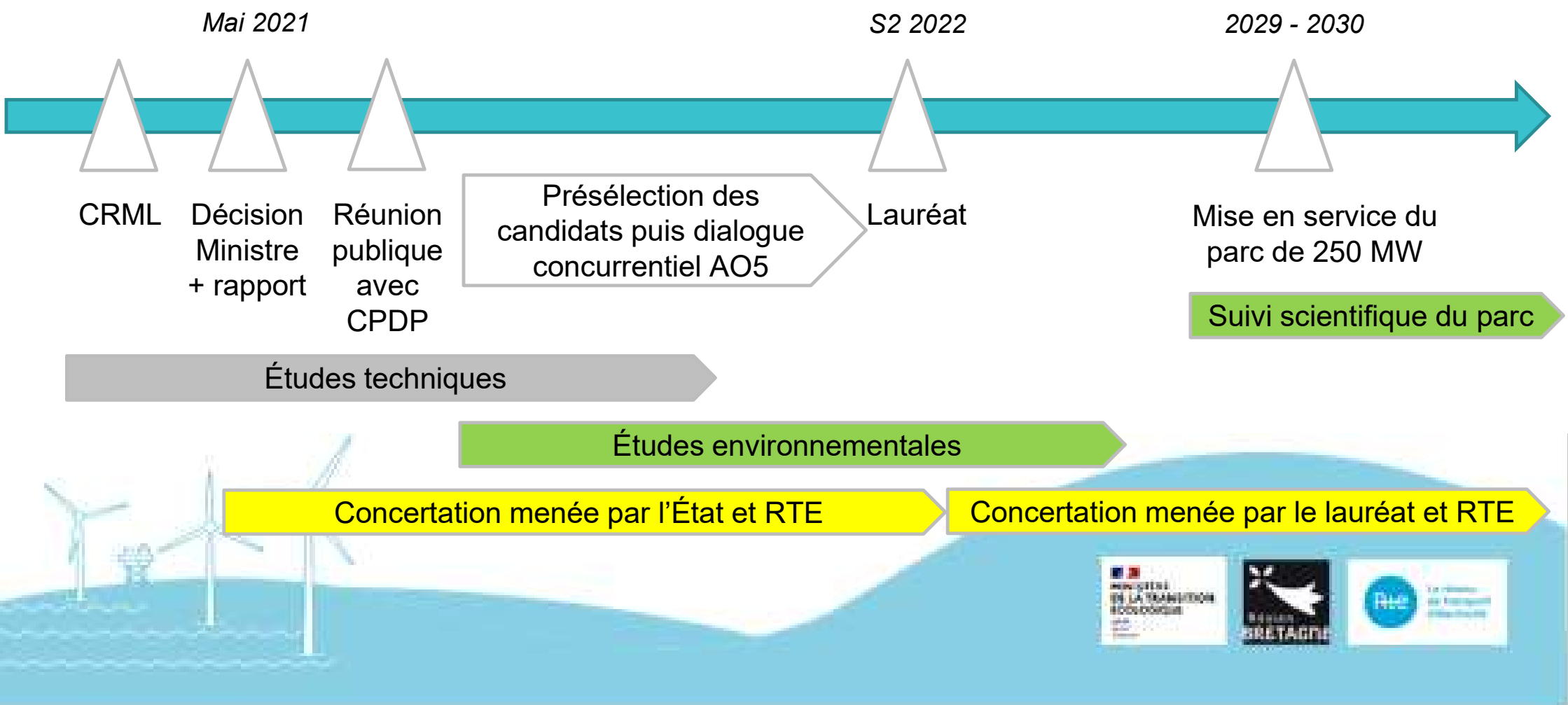
Un **marché d'études environnementales in situ** est en cours de passation.

La phase administrative de la **procédure de mise en concurrence a été lancée en avril 2021**, afin de présélectionner les candidats autorisés à participer à la suite de la procédure.

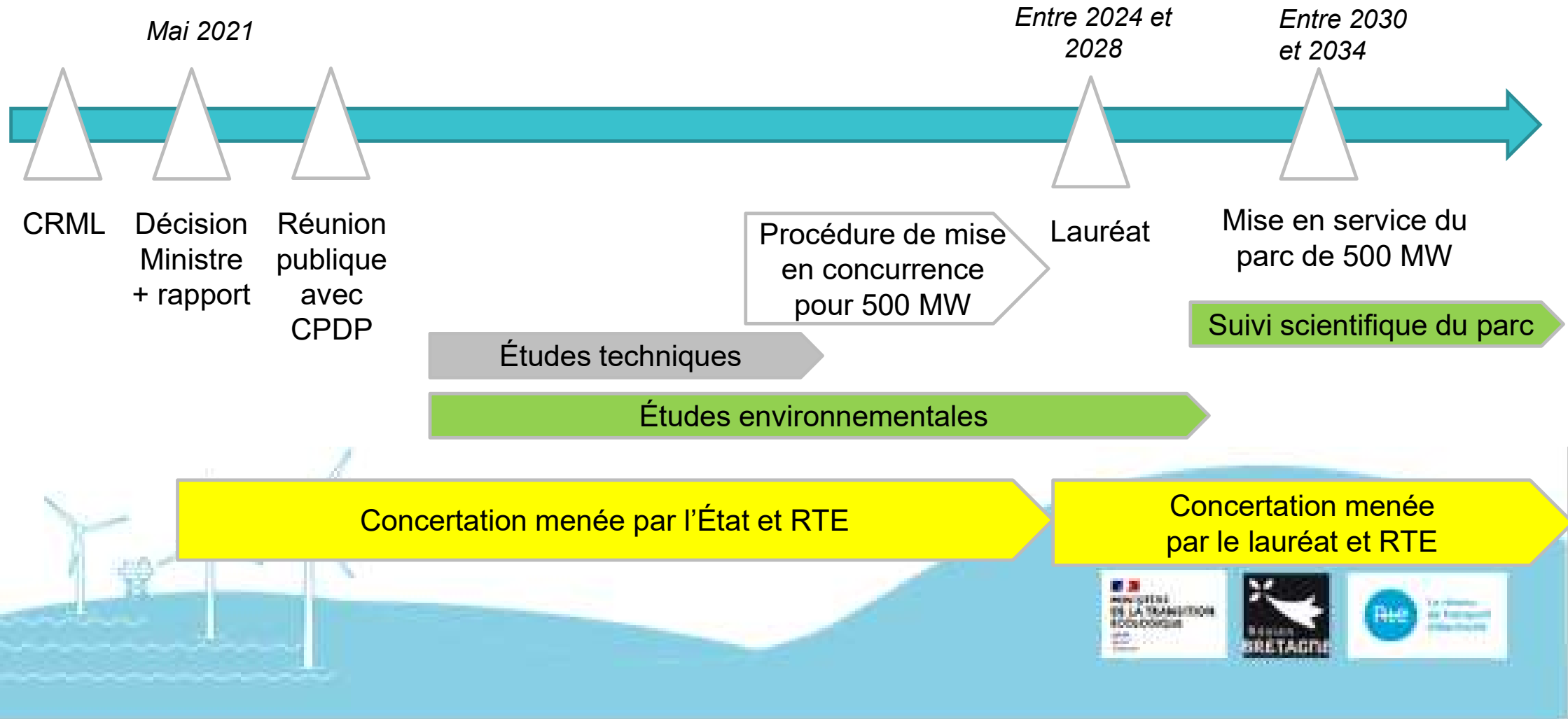
Eolien en mer au sud de la Bretagne



Calendrier de l'appel d'offres pour le parc de 250 MW



Calendrier de la poursuite des études et du second appel d'offre



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Echanges avec le public



Chantal Jouanno

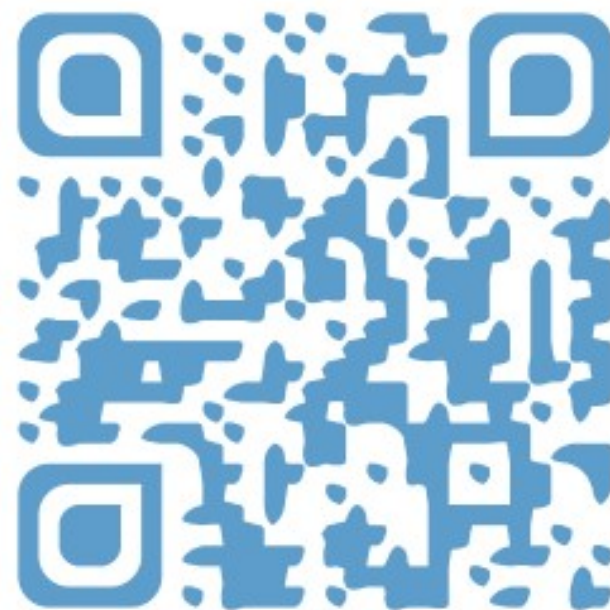
Présidente de la Commission Nationale du Débat Public



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Votre avis sur le débat nous intéresse !

<https://urlr.me/wrXtR>



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE